





PROTOCOLE SANITAIRE POUR LES COMPETITIONS EN DORDOGNE

Document n°2021 CND24 COVID PG 001-1

Approuvé par le bureau directeur du CND24 le 11 Octobre 2021, mise à jour le 15/10/2021

PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19



COMITE NATATION DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE (CND24)



























COVID-19

SOMMAIRE

1.	Préambule	Ź
2.	Dispositions propres à l'établissement	2
3.	Dispositions propres à l'association	4
4.	Dispositions générales propres aux utilisateurs	
5.	Organisation de la compétition	Ç
5.1	Les officiels	Ģ
5.2	Ajustement de la réglementation des compétitions	10
5.3	Les récompenses	11
6.	Les liens utiles	12
7.	Annexes	12
7.1	Questionnaire d'auto-évaluation (Disponible sur le site du CND24)	13
7.2	Plan piscine Bertran de Born à Périgueux	14
7.3	Plan piscine Aqualud à Bergerac	15
7.4	Plan piscine Municipale à Saint Astier	17





























Préambule 1.

Profondément bouleversées depuis le printemps par les nouvelles mesures sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19, les activités aquatiques reprennent sereinement en ce début de saison 2021-2022, sous réserve de respecter un certain nombre de règles et de recommandations applicables au fonctionnement général d'une piscine et à l'organisation de ses activités associatives. La vie du comité Départemental en fait partie avec en priorité l'organisation des compétitions sur notre territoire.

Ce guide est un support reprenant les mesures sanitaires réglementaires mis en œuvre par le Gouvernement. Celles-ci doivent être impérativement mises en œuvre dans le cadre de la pratique sportive individuelle ou encadrée (pour tous et en tous lieux) selon une déclinaison territoriale soumises aux décisions des autorités locales en fonction de la situation épidémiologique de chaque territoire.

Ce document s'appuie également sur les différents guides de reprise publiés par le ministère en charge des Sports et par notre fédération.

En parallèle, la commission des médecins fédéraux, en lien avec la direction technique nationale, propose un certain nombre de recommandations applicables à ses disciplines, en vue de faciliter une reprise sereine des structures fédérales pour l'ensemble de ses activités.

Ce document partagé avec les responsables d'établissements de nos collectivités locales prend en compte leur protocole, qui lui seul, prévaut en matière d'organisation des activités au sein d'une piscine.



























2. Dispositions propres à l'établissement

Les préconisations en la matière s'appuient sur les recommandations publiées dans le guide ministériel concernant les équipements sportifs et en fonction des mises à jour décrétées par l'Etat.

Actuellement l'accès aux établissements impose impérativement le « pass sanitaire » à tous les publics excepté les enfants de moins de 12 ans et 2 mois.

✓ CAPACITÉ D'ACCUEIL DES PISCINES

Dans une optique de prévention des fortes affluences, la Fréquence Maximale Instantanée (FMI) pendant cette période de reprise est fixée à 100% de la FMI réglementaire de l'installation (Source : Guide de recommandations du ministère des Sports).

Piscine	FMI COURANTE COLLECTIVITE				
Bertran de Born Périgueux	350 Nageurs + 250 personnes en gradins (tribune séparée du bassin)				
Aqualud Bergerac	300 Nageurs + Public 200 personnes				
Saint Astier	250 personnes basé sur 1 personne par m² de bassin				

✓ DIFFÉRENCIATION DES PUBLICS

Les compétitions organisées par le CND24 **sont autorisées au public** uniquement composé des accompagnants, parents, etc.. Seuls seront admis dans l'enceinte de la piscine (bassins, vestiaires, accueil, tribunes, etc.) de l'établissement, dans le respect des mesures sanitaires de ce dernier. Les différents publics sont:

- Les nageurs,
- Les encadrants, entraineurs, dirigeants,
- Les officiels,
- Le public qui est compose uniquement des accompagnants, parents, etc.



























✓ ACCESSIBILITÉ DE L'INSTALLATION AUX DIFFÉRENTS PUBLICS

- Les compétitions organisées par le CND24 sont autorisées au public.
- Les halls d'accès des piscines sont interdits au public et doivent restés libres à la circulation. L'attente se fait à l'extérieur.

3. Dispositions propres à l'association

✓ MISE EN PLACE D'UNE CELLULE ADMINISTRATIVE COVID-19

Il est nécessaire pour chaque club de désigner un référent Covid-19 pour la compétition qui seront le relais des recommandations auprès du responsable COVID CND24 de la compétition qui lui-même sera le relais auprès de l'exploitant de l'installation, de la Ligue, de la FFN et des ARS en cas de nécessité. **On recommande à ce que ce rôle soit tenu par l'entraineur en bord de bassin.**

✓ RECENSEMENT ET MISE À JOUR DE L'ACTIVITÉ LE JOUR DE LA COMPETITION

- Les personnes présentes, uniquement des licenciées, seront consignées sur un serveur informatique (extranat) à J - 1, les listes seront disponibles à tout moment et archivées à J + 21. Les entraineurs, bénévoles seront eux aussi inscrits dans une rubrique.
- Les référents COVID-19 seront différentiés par le port d'un brassard et/ou d'un polo du CND24 bleu et devront être présent dès l'entrée des nageurs à la piscine.
- Le public devra s'identifier sur un cahier à l'accueil lors de la présentation du pass' sanitaire en inscrivant Nom, prénom et numéro de téléphone. Les parents compléteront cette rubrique pour chacun de ses enfants.



























✓ MISE EN PLACE ÉVENTUELLE D'UN ACCORD TEMPORAIRE D'UTILISATION AVEC L'EXPLOITANT

En lien avec le gestionnaire de l'établissement, et en fonction des moyens humains et techniques dont il dispose, le CND24 et le club support pourront être amenés à s'impliquer davantage sur:

- Mise à disposition à différents points de l'équipement ou du plan d'eau, et en nombre suffisant, de solutions hydroalcooliques
- Des affiches rappelant les gestes barrières pourront être mises en place dans l'ensemble du lieu de compétition. L'accès à l'établissement sera interdit aux personnes ne respectant pas les gestes barrières.
- En cas de compétition avec un speaker, celui-ci pourra être sollicité pour régulièrement rappeler les principales mesures à respecter
- Le contrôle des accès et la vérification du pass'sanitaire s'effectuera à l'entrée de la piscine avec un lecteur dédié et avec l'application TAC Vérif de tous anti-covid.



Il sera fait par une personne dédiée du club support et sous la responsabilité du CND24. En parallèle un comptage pour respecter la FMI dans les cas limites sera exécuté avec la remise d'un bracelet :

- Bleu pour toutes les personnes qui ont le pass'sanitaire



- Violet pour les enfants de moins de 12 ans et deux mois et qui ne peuvent être































Dispositions générales propres aux utilisateurs 4.





PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE POUR ENTRER DANS L'ETABLISSEMENT. POUR LES MOINS DE 12 ANS ET DEUX MOIS **QUESTIONNAIRE A COMPLETER**



ENSEMBLE, RESPECTONS CES MESURES POUR UNE PRATIQUE DE LA NATATION EN TOUTE SÉCURITÉ!

- ✓ Pour les nageurs de moins de 12 ans et 2 mois, chaque nageur sera obligé à s'astreindre, à un auto-questionnaire, lui permettant de juger son état de forme, avant de participer à la compétition. [auto-questionnaire en annexe 1]
- ✓ Le questionnaire devra être présenté et remis à l'organisation à l'entrée de la piscine sous peine de ne pas rentrer et signé de l'un des parents.
- ✓ Ne peut participer à la compétition toute personne fébrile ou présentant des signes évocateurs du Covid-19 (fièvre, toux, mal de gorge, nez qui coule, perte du goût et de l'odorat)



















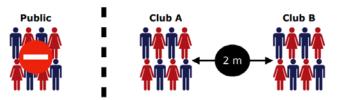








- ✓ Pour faciliter la distanciation, Les nageurs posent leur sac dans des zones bien spécifiques délimitées par l'organisateur (un sac, un nageur, un sac, un nageur) et ne peuvent le quitter que pour aller nager ou se rendre aux toilettes. Chaque club aura une plage de réservée autour du bassin comme indiqué sur les plans paragraphe 8.2.
- ✓ Il est interdit aux nageurs de se déplacer au sein du bassin ou d'aller discuter avec un autre club.
- ✓ Le stationnement sur les plages du bassin s'effectue dans le strict respect des règles de distanciation générale



- ✓ Il est recommandé que chaque personne vienne avec son matériel personnel : bonnet, lunettes, planche, pull-boy, pince-nez, serviettes, gourde, stylo, bloc note, etc... Ce matériel personnel ne doit en aucun cas être mutualisé.
- ✓ A la fin de la compétition, il sera possible d'utiliser les vestiaires collectifs par groupe mais uniquement pour les nageurs. Pendant que les nageurs se changent, le port du masque reste obligatoire et il convient de limiter le temps dans les vestiaires. Les nageurs devront sortir immédiatement et ne pas rester à attendre le copain ou la copine qui ne serait pas prête.
- ✓ Il convient d'éviter les croisements et par conséquent un sens de circulation sera mis en place autour du bassin selon les plans annexés (Sens horaire préconisé).





























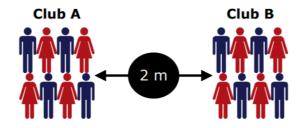
5. Organisation de la compétition

5.1 Les officiels

Certaines recommendations sont aussi applicables aux encadrants, bénévoles, nageurs, etc. et complétent le synoptique général du chapitre 4.

- ✓ L'inscription des officiels par le référent club des officiels doit se faire <u>au plus tard</u>

 <u>le mercredi précédent la compétition à 23:59 sur extranat</u> que celle-ci ait lieu le samedi ou le dimanche. Il n'y aura pas d'inscription le jour de la compétition.
- ✓ Il est demandé aux clubs support de la compétition ou situé dans la ville du lieu de la compétition de fournir un maximum d'officiels afin de minimiser les déplacements.
- ✓ Pas de serrage de mains et respect de la distanciation physique lors de la présentation des équipes, des hymnes ou lors des podiums.
- ✓ Pas de café, thé, gâteaux au début de chaque réunion.
- ✓ Il n'y aura pas de chaise au bord du bassin.
- ✓ Il est demandé aux officiels de venir avec leur bouteille d'eau dans leur sac.
- ✓ Les plages, et les cheminements devront être aménagés de sorte à respecter la distanciation physique entre les nageurs et officiels.



✓ Les officiels viennent avec leurs effets personnels (chronomètre, stylo, cartons, plaquette, etc...). Ils imprimeront au préalable les fiches de propositions de disqualifications afin d'éviter les échanges de papiers.



























- ✓ Le test de chronométrage de 10 mn pourra éventuellement être supprimé, le jury étant préparé à l'avance.
- ✓ Tout matériel devant être mutualisé sera désinfecté en tant que de besoin (outils de notation, chronomètres, etc...)
- ✓ Le port du masque est obligatoire pour tous les officiels.

5.2 Ajustement de la réglementation des compétitions

- ✓ Tous les engagements pour les compétitions départementales se font via l'interface Extranat <u>au plus tard le mercredi précédent la compétition à 23:59</u> que celle-ci ait lieu le samedi ou le dimanche. Aucun forfait ou oublie ne sera pris en compte après cette date.
- ✓ La chambre d'appel sera supprimée pour éviter les attroupements de personne. Les nageurs devront se rendre directement sur le plot de depart à l'annonce de la série précédente. Les entraineurs auront à leur charge de réguler ce flux. Tout nageur non présent au plot de départ se verra exclu de la série.
- ✓ Il n'y aura pas de secrétariat et par consequent aucun forfait ne sera enregistré.
- ✓ Les forfaits quelqu'ils soient ne seront pas remboursés.
- ✓ L'échauffement de 1H pourra se dérouler en deux groupes de 30mn en fonction du nombre de nageurs engagés. La répartition sera faite lors de l'émission du programme à la clôture des engagements.





✓ Les bassins de récupération sont autorisés mais la durée d'utilisation très limitée et uniquement réservée à la récupération et non à la baignade de loisir ou de discussion.



























✓ Les fiches de chronométrage individuelles seront supprimées pour respecter les gestes barriers et les échanges entre les nageurs, officiels, chambre d'appel, etc.. Les temps seront inscrits sur une fiche de chronométrage mentionnant tous les nageurs de la réunion par couloir de nage selon le modéle ci-dessous

Feuille de chronométrage

Circuit Qualificatif Nouvelle-Aquitaine Hiver - JOQUA 2 SAINT-ASTIER - 08 décembre 2019 - Bassin de 25 m

COULOIR Nº 1 - J1 : Di 08/12/2019 - R1

50 Pap. Dam	1/6	THIEFFAINE BOURGEIX C. (2010)	CN BERGERAC	Tempa Bruil				
50 Pap. Dam	2/6	LANDRODIE Lou (2008)	A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX	Temps final				
50 Pap. Dam	3/6	TOUCHARD Félide (2010)	A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX	Temps that				
50 Pap. Dam	4/6	DUFOUR Morgane (2005)	A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX	Temps fruit				
50 Pap. Dam	5/6	LESCURE Lea (2003)	CN BERGERAC	Temps final				
50 Pap. Dam	6/6	BALEK-DESCAMP C. (2008)	A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX	Tempa final				
50 Pap. Mes	1/5	Absence de nageur		Temps final				
50 Pap. Mes	2/5	Absence de nageur		Temps that				
50 Pap. Mes	3/5	Absence de nageur		Temps final				
50 Pap. Mes	4/5	WINGLER Mathias (2009)	A.C AGGLOMERATION PERIGUEUX	Temps final				
50 Pap. Mes	5/5	FOUDDAH RONARC'H T. (2004)	CN BERGERAC	Tempa tinur				
200 Bra. Dam	1/3	CANIVET Elie-Jeanne (2007)	CN BERGERAC	Temps final	50	roo	150	
200 Bra. Dam	2/3	IDIR Meliza (2007)	CN BERGERAC	Temps final	50	r00	150	
200 Bra. Dam	3/3	PEREZ-MASQUELIER M. (2005)	COPO PÉRIGUEUX NATATION	Tempa final	50	r00	130	
200 Bra. Mes	1/2	BARTHE Clement (2006)	CN BERGERAC	Temps final	50	100	150	

- ✓ Utilisation du chronométrage semi-automatique.
- ✓ Les compétitions pourront si la piscine est équipé d'un système WIFI être retransmises sur le live FFN.

5.3 Les récompenses

- ✓ Les récompenses ne pourront pas se dérouler dans les conditions habituelles.
- ✓ Il n'y aura des podiums que pour les ICTC (coupe) et pour les championnats départementaux. Chaque nageur récupérera sa médaille.
- ✓ Les récompenses seront remises aux clubs qui les remettront aux nageurs concernés.

























6. Les liens utiles

Numéro Vert National mis en place par le Gouvernement : 0 800 130 000

- ✓ Guide de recommandations des équipements sportifs http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/sportsguideequipementssportifs.pdf
- ✓ Guide de rentrée sportive http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/ficherentreepratiquesportive.pdf
- ✓ Protocole sanitaire http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/ficherentreeprotocolesanitaire.pdf
- ✓ Manifestations sportives http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/ficherentreemanifestationsportive.pdf

7. Annexes





























7.1 Questionnaire d'auto-évaluation (Disponible sur le site du **CND24)**



QUESTIONNAIRE préalable à une competition Comité Départemental de Natation de la Dordogne

(A remettre à l'entrée de la piscine)

Da	NOM :									
Fre	Prise de température :°C Fréquence cardiaque de repos (le matin avant de se lever) :/mn Durant ces dernières 24 h, je présente :									
	-	De la fièvre > ou = à 38°	OUI 🗆	NON						
	ē	Une toux	OUI 🛮	ИОИ						
	-	Un essoufflement	OUI 🗆	NON						
		Une perte de goût et/ou de l'odorat	OUI 🛮	NON						
	ē	Des céphalées	OUI 🛮	NON						
	-	Des courbatures inhabituelles	OUI 🗆	NON						
	-	Une grosse fatigue	OUI 🗆	ИОИ						
	ē	Un syndrome diarrhéique de plus de 3 selles quotidiennes	OUI 🗆	NON						
	-	Des douleurs thoraciques (à type de brûlures)	OUI 🗆	NON						
		Des signes cutanés des mains ou des pieds (type engelure NON □)	OUI	(

Si vous avez répondu oui à une ou plusieurs questions, vous n'êtes pas en mesure de suivre l'entrainement. Merci de :

- Contacter votre entraineur pour l'avertir de votre absence
- Consulter votre médecin traitant
- Tenir informé votre médecin de pole et votre médecin d'équipe des conclusions de la consultation

104, rue Martre - CS 70052 - 92583 Clichy Cedex - T.+33 (0) 170 48 45 70 - ffn@ffnatation.fr - www.ffnatation.fr



















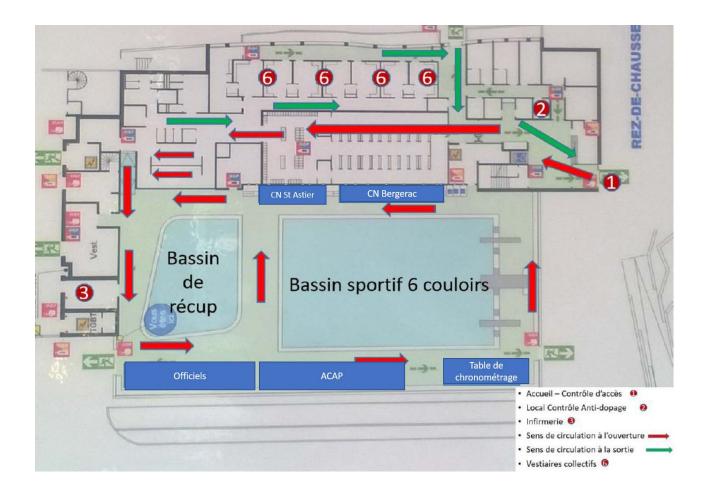








7.2 Plan piscine Bertran de Born à Périgueux





























7.3 Plan piscine Aqualud à Bergerac



















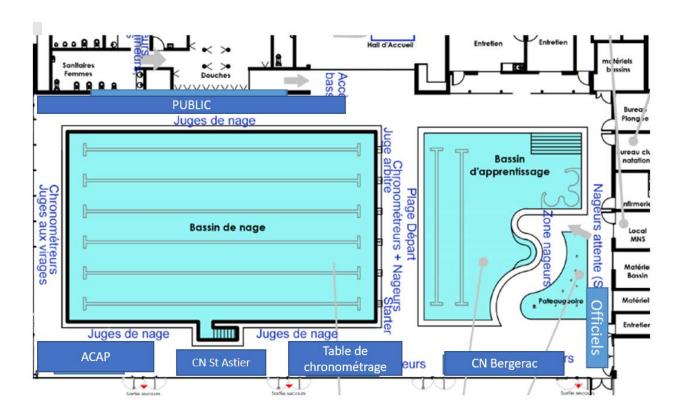






































7.4 Plan piscine Municipale à Saint Astier

